

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE PREMIAN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 29 février 2024

Présents: Roland COUTOU, Martine LUGAGNE, Matthieu HENRY, Roseline MUSARD, Boris BAUWENS, Didier AFFRE, Bruno BESSIERES, Yves MONDON, Véronique HERNANDEZ, Ophélie LAMOUREUX, César LARRIBEAU, Pierre-Franck LUYE

Représentés:

Excusés: Frédérique BEAUFUME, Alain CAUQUIL, Evelyne HUGUES

Absents:

Secrétaire de séance: Roseline MUSARD

Il est donné lecture du procès verbal de la dernière réunion du Conseil, en date du 25 janvier 2024.

Le PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération supplémentaire pour l'achat d'une parcelle de terrain afin de pouvoir implanter un poste de relevage. Le Conseil Municipal accepte ce changement.

Roseline MUSARD est désignée Secrétaire de séance.

1 - Vote des comptes de gestion 2023

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de la Trésorerie qui sont en concordance comme l'exige la loi avec les comptes administratifs.

Les comptes de gestion 2023 Budget Principal et Budget annexe Eau sont validés à l'unanimité.

Pour rappel le Budget du CCAS a été clôturé au 31/12/2022.

CONCORDANCE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Budget Eau

Fonctionnement

Investissement

	Compte de Gestion	Compte Administratif	Ecart entre CG et CA
Dépenses	115 550,62	115 550,62	0,00
Recettes	107 575,69	107 575,69	0,00
Résultat de l'exercice	-7 974,93	-7 974,93	0,00

	Compte de Gestion	Compte Administratif	Ecart entre CG et CA
Dépenses	77 759,42	77 759,42	0,00
Recettes	73 133,10	73 133,10	0,00
Résultat de l'exercice	-4 626,32	-4 626,32	0,00

Résultat de l'exercice 2023 budget Eau (fonctionnement + investissement) **-12 601,25**

Résultat 2022 (N-1)	141 858,69	141 858,69	0,00
Résultat de clôture à affecter	133 883,76	133 883,76	0,00

Résultat 2022 (N-1)	-17 817,13	-17 817,13	0,00
Résultat de clôture à affecter	-22 443,45	-22 443,45	0,00

Résultat de clôture 2023 budget Eau (fonctionnement + investissement) **111 440,31**

Budget Principal

Fonctionnement

Investissement

	Compte de Gestion	Compte Administratif	Ecart entre CG et CA
Dépenses	513 054,52	513 054,52	0,00
Recettes	667 485,17	667 485,17	0,00
Résultat de l'exercice	154 430,65	154 430,65	0,00

	Compte de Gestion	Compte Administratif	Ecart entre CG et CA
Dépenses	244 960,15	244 960,15	0,00
Recettes	228 958,16	228 958,16	0,00
Résultat de l'exercice	-16 001,99	-16 001,99	0,00

Résultat de l'exercice 2023 budget Principal (fonctionnement + investissement) **138 428,66**

Résultat 2022 (N-1)	214 447,36	214 447,36	0,00
Résultat de clôture à affecter	368 878,01	368 878,01	0,00

Résultat 2022 (N-1)	-87 213,03	-87 213,03	0,00
Résultat de clôture à affecter	-103 215,02	-103 215,02	0,00

Résultat de clôture 2023 budget Principal (fonctionnement + investissement) **265 662,99**

DEPARTEMENT DE L'HERAULT COMMUNE DE PREMIAN

2 - Vote des comptes administratifs 2023

Les comptes administratifs 2023 Budget Principal et Budget annexe Eau sont validés à l'unanimité.

	Budget Eau		Budget Principal	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	115 550,62	77 759,42	513 054,52	244 960,15
Recettes	107 575,69	73 133,10	667 485,17	228 958,16
Résultat de l'exercice	-7 974,93	-4 626,32	154 430,65	-16 001,99
Résultat N-1	141 858,69	-17 817,13	214 447,36	-87 213,03
Résultat de clôture à affecter	133 883,76	-22 443,45	368 878,01	-103 215,02

3 - Affectation de résultats 2023

	Budget Eau		Budget Principal	
Solde d'exécution section d'investissement Cpte 1068	-22 443,45		-103 215,02	
Résultat de fonctionnement reporté Cpte 002		111 440,31		265 662,99

Vote à l'unanimité.

4 - Recrutement d'un agent technique occasionnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'assurer les divers travaux liés aux besoins de la Commune et à l'ouverture du Camping Municipal il faudrait procéder au recrutement d'un adjoint technique occasionnel. Le remplacement aura lieu du 1^{er} au 31 mars 2024.

Vote à l'unanimité.

5 - Recrutement d'un agent saisonnier au Camping

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au recrutement d'un Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} classe saisonnier lié à la gestion et à l'entretien du Camping Municipal du 1^{er} avril au 30 septembre 2024.

Vote à l'unanimité.

6 - Choix de la gestion de la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune met à disposition de l'association "Les Amis de la lecture" des locaux affectés à la bibliothèque qui fonctionne notamment grâce à la forte implication des bénévoles, à la subvention versée par la Commune.

Afin de mieux préparer le projet de la future médiathèque intégrée dans la réhabilitation de deux niveaux de l'immeuble salle des fêtes – école - mairie et de répondre aux critères imposés par la DRAC, il est proposé que la bibliothèque soit reprise en gestion directe par la Commune au 30/11/2024.

La reprise en régie implique les conditions suivantes :

- La Commune prend directement en charge les dépenses de la médiathèque : achat de livres, de matériel, de fournitures, téléphone, chauffage, électricité

DEPARTEMENT DE L'HERAULT COMMUNE DE PREMIAN

- Tous les actifs liés à la bibliothèque sont transférés dans le patrimoine communal.
 - Le résultat de clôture de l'association sera repris par le budget communal.
- Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7 - Construction de la maison du gardien Camping Municipal - Subvention de la Région

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal de solliciter des subventions pour le projet de création d'un logement gardien, maison individuelle.

Monsieur le Maire rappelle :

- le montant du projet est estimé à 151 926.27 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de ce projet :

Financement	Pourcentage	Montant en € HT
Région	3.95 %	6 000.00 €
Département	30,00 %	45 577.88 €
DETR	20,00 %	30 385.25 €
Autofinancement	46.05 %	69 963.14 €
TOTAL	100.00 %	151 926 .27 €

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux demandes de subvention et effectuer les démarches nécessaires se rapportant à cette opération qui sera inscrite au budget.

8 - Carte communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après consultation, l'obtention d'un avis de la MRAE nécessite une évaluation environnementale dont le coût s'élève à 6 690 € TTC. Les travaux nécessaires pour la mise à jour du dossier du Cabinet Gaxieu s'élève à environ à 5 500 €. Le Conseil Municipal ne souhaite pas engager une telle dépense supplémentaire.

9 - Bail à ferme: ce point sera réexaminé lors d'un prochain Conseil.

10 - Questions diverses

* Occupation de la mairie : Monsieur BAUWENS et Madame LUGAGNE rapportent au Conseil Municipal l'occupation de la mairie du lundi 12 au mardi 13 février 2024 au sujet de la construction illégale de Coumeilho. L'architecte de Monsieur FOLLIN a déposé une demande de permis de construire rectificatif le lundi 12 février 2024. Le Préfet de l'Hérault a pris un arrêté de mise en conformité le mardi 13 février 2024. La signature de cet arrêté a mis fin à l'occupation de la mairie. Les occupants sont partis après avoir nettoyé la salle du conseil.


* Le programme de remplacement de l'éclairage public est en cours de réalisation.

* Afin d'endiguer la multiplication des chats sans propriétaire, dont la divagation est signalée par les habitants, la Commune de Prémian a souhaité intervenir de façon durable et dans le respect du bien-être animal. La Commune s'est engagée auprès de la Fondation Brigitte Bardot via un partenariat de stérilisation des chats sans propriétaire sur la commune. Une convention entre la Commune et la Fondation Brigitte Bardot a été signée le 29/01/2024. Cette gestion des chats dits libres consiste à les capturer pour les identifier et les stériliser puis à les relâcher sur leur territoire conformément à l'article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime modifié par l'ordonnance n°2010-18 du 7 janvier 2010 - art. 3. Ce procédé régule les populations félines tout en leur permettant de continuer de jouer leur rôle naturel de lutte contre les rongeurs. Des bons Brigitte Bardot seront utilisés pour la stérilisation des chats. L'identification des chats étant obligatoire, Monsieur le Maire propose que la Commune prenne en charge les frais y afférents.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SEANCE LEVEE A 20h30

La Secrétaire de séance :
Roseline MUSARD,

Roseline Musard


Le Maire :
Roland COUTOU,



TABLE RÉCAPITULATIVE

de la séance du 29 février 2024

par date

DATE	NUMERO	OBJET
29/02/2024	DE_003_2024	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL
29/02/2024	DE_004_2024	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL
29/02/2024	DE_005_2024	AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL
29/02/2024	DE_006_2024	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET ANNEXE EAU
29/02/2024	DE_007_2024	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE EAU
29/02/2024	DE_008_2024	AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET ANNEXE EAU
29/02/2024	DE_009_2024	RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE OCCASIONNEL
29/02/2024	DE_010_2024	RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER AU CAMPING
29/02/2024	DE_011_2024	CHOIX DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE
29/02/2024	DE_012_2024	CONSTRUCTION DE LA MAISON DU GARDIEN CAMPING MUNICIPAL - SUBVENTION DE LA REGION
29/02/2024	DE_013_2024	ACHAT PARCELLES DE TERRAINS B 1868